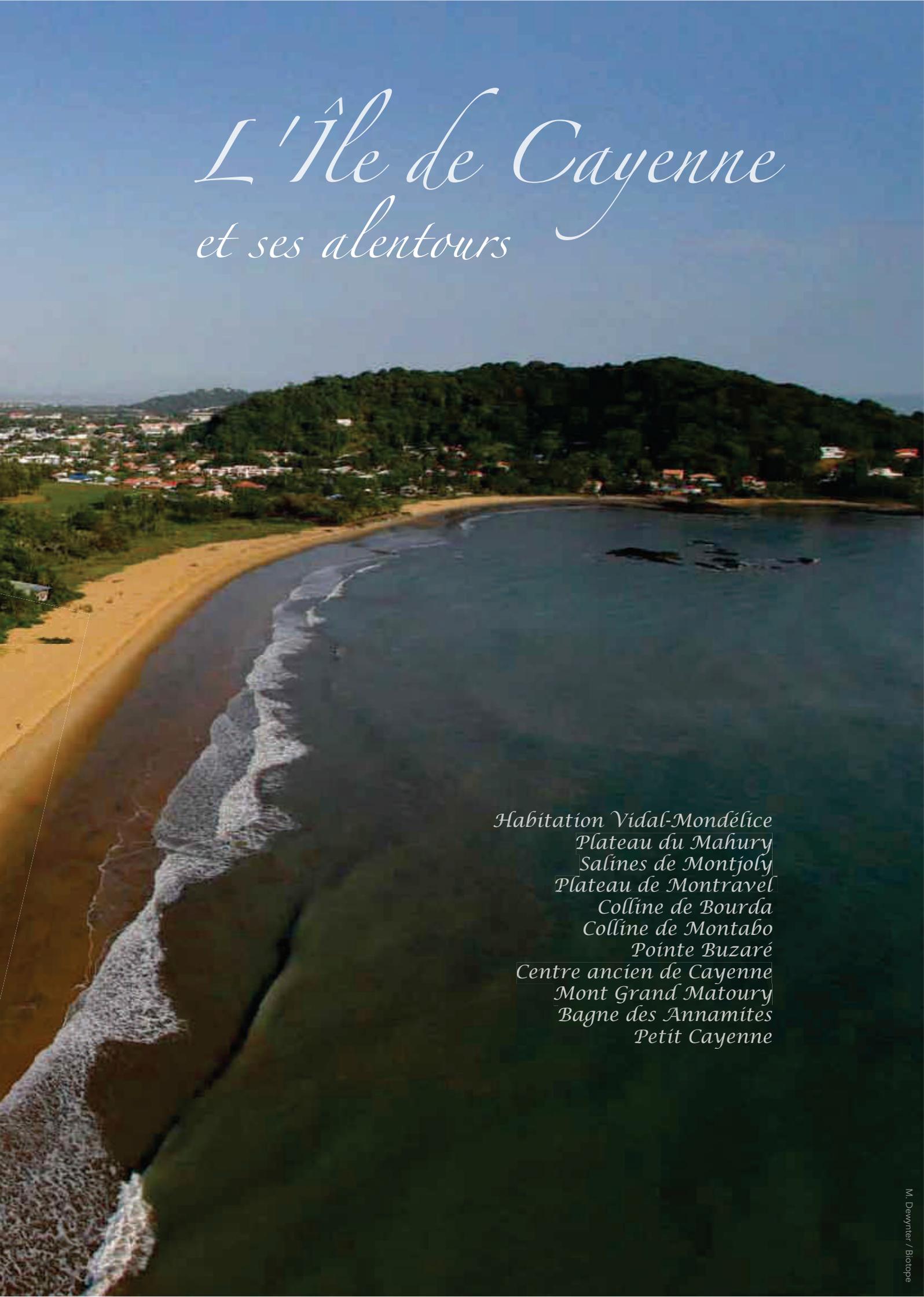


Chapitre 3 • SITES & ESPACES PROTÉGÉS

# 3





# *L'Île de Cayenne et ses alentours*

*Habitation Vidal-Mondélice  
Plateau du Mahury  
Salines de Montjoly  
Plateau de Montravel  
Colline de Bourda  
Colline de Montabo  
Pointe Buzaré  
Centre ancien de Cayenne  
Mont Grand Matoury  
Bagne des Annamites  
Petit Cayenne*

# HABITATION VIDAL-MONDÉLICE

Le site de Vidal se situe au pied du Plateau du Mahury, entre le fleuve du même nom, la crique Fouillée et le canal de Beauregard, sur la commune de Rémire Montjoly. La qualité paysagère des lieux repose sur l'association de zones humides en partie anthropisées au cours des siècles (polders), mêlées à des ensembles forestiers secondaires dont les crêtes ouvrent largement sur les massifs et espaces environnants; le fleuve Mahury marque la limite sud où se développent des formations de mangroves. La zone de Vidal témoigne par ailleurs d'événements ayant marqué profondément l'histoire de la Guyane, comme l'atteste la présence d'occupations amérindiennes et coloniales.

En effet, vers 1770, les terrains marécageux entourant les terres hautes furent transformés en polders et cultivés. En 1800, la famille Vidal racheta le site et le rebaptisa " Mondélice ", poursuivant la poldérisation afin de créer une importante sucrerie. À partir de 1821, les habitations sucrières se dotèrent de machines à vapeur et l'Habitation Vidal fut la première à être mécanisée. En 1832, elle employait plus de 300 esclaves et était devenue la plus importante de Guyane. En 1838, la production sucrière entra dans une crise profonde en raison de la concurrence de la betterave sucrière et de l'abolition de l'esclavage; elle ne s'en remit pas.

Le caractère pittoresque du site a été reconnu par son inscription à l'inventaire des sites et les vestiges de l'ancienne habitation coloniale sont par ailleurs classés au titre des Monuments Historiques.

Dépourvu ou presque d'infrastructures routières et d'habitations dans les années 1950, le secteur de Vidal a vécu, depuis, une profonde mutation. La vocation périurbaine et industrielle du site s'est d'ailleurs affirmée sans ambiguïté. L'inscription à l'inventaire des sites et monuments naturels de ce lieu en 1982 n'a eu que des effets limités sur la maîtrise de son évolution. Le site est aujourd'hui contraint par la présence des infrastructures qui y ont été construites depuis les années 1990. Cependant, les vestiges de l'habitation et les polders sont restés dans un bon état de conservation et demeurent un des rares témoignages de l'histoire de l'esclavage en Guyane, qui soit facilement accessible. Plusieurs projets dans le secteur permettront à terme de conforter la protection de la partie encore préservée et homogène, de pérenniser la qualité paysagère qu'offrent les lieux et d'offrir des espaces de découverte du patrimoine naturel et culturel: la proposition de classement à l'inventaire des sites et monuments naturels, le projet d'éco-quartier, la réouverture du sentier de l'Habitation Vidal-Mondélice inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.



M. Dewynter

Ci-dessus, la roche gravée de la crique Pavé (dite " du Mahury ") a été découverte en 1903 par le voyageur naturaliste François Geay. Le rocher, brisé en son milieu probablement par un phénomène géologique, peut être observé du bord de route. Ci-contre, une autre découverte de F. Geay: le célèbre Serpent de Pascaud, situé à quelques centaines de mètres des roches du Mahury, également accessible pour le visiteur.



## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Remire-Montjoly
Superficie	1050 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Ancienne habitation coloniale
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Voir tableau des monuments historiques
ZNIEFF	Zones humides de la crique Fouillée (type 2) - 030030029
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui
Régime foncier	Propriété publique et privée



### SITE INSCRIT

Date de création	21 octobre 1982
Référence réglementaire	Arrêté ministériel MUL / DUP du 21/10/1982



### MONUMENTS HISTORIQUES

Roches gravées dites du Mahury	CLMH du 08/07/1980
Roches gravées de Palulu	IMH du 08/03/2002
Roches gravées du serpent de Pascaud	IMH du 08/03/2002
Vestiges de l'ancienne habitation Vidal	CLMH du 12/04/1999 et IMH du 31/08/1995
2 machines à vapeur, 26 marmites à sucre et 3 rolles verticaux	Mobilier IMH du 08/09/1992
Ancienne école du bourg de Rémire	IMH du 24/11/2012



Le site inscrit couvre 1050 ha. Le domaine de l'ancienne propriété Vidal de Lingendes s'étend sur près de 500 ha entourant le site de l'ancienne habitation et des locaux d'exploitation.

Parmi les principaux vestiges signalés sur les sites, le moulin à sucre (ci-contre) avec son plan incliné d'accès pour les animaux est le plus remarquable. Il est accessible par un chemin forestier piétonnier dit "Chemin de Vidal" qui prend naissance aux abords du carrefour de la route du Dégrad des Cannes et du chemin départemental n° 2.



# PLATEAU DU MAHURY

Situé à 10 km au sud de Cayenne et aux portes de Rémire-Montjoly, le mont Mahury domine l'estuaire du même nom et culmine à 162 m. Il constitue l'un des principaux massifs côtiers entre l'Amazonie et l'Orénoque.

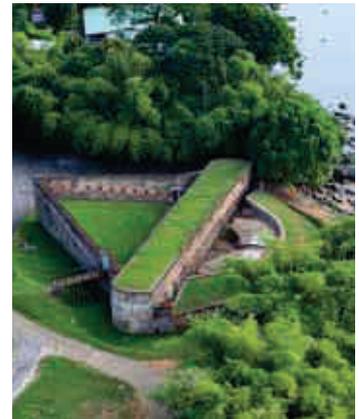
Éperon avancé sur l'océan, le Mont Mahury forme un belvédère permettant d'admirer l'archipel des cinq îlets de Rémire. Son couvert boisé dissimule les vestiges de son occupation, tant précolombienne, comme l'atteste la présence de roches gravées, que coloniale comme en témoignent plusieurs habitations [Loyola, Artur (Le Diamant...)]

La forte pluviosité liée à l'élévation relative du mont, favorise une végétation forestière encore riche d'espèces disparues dans la plaine alentour, ainsi que certaines espèces emblématiques de Guyane : paresseux et petits primates souvent faciles à observer, mais également insectes rares (papillons ou longicornes).

Le Mahury a été inscrit comme site pittoresque dès 1982. Cependant, le site subit une forte pression urbaine qui induit un mitage du paysage et un cloisonnement de l'espace. La pratique d'abattis sur ses flancs et son plateau contribue également à la détérioration du site. Afin de le protéger, le Conservatoire du littoral a acquis 173 ha de terrains en continuité de ceux que possède le Conseil Général, dans le but de préserver tant les qualités naturelles et paysagères majeures de ce site que la possibilité pour tous d'accéder à un espace naturel périurbain d'un seul tenant et de grand intérêt.

Le Conseil Général de Guyane a aménagé un itinéraire piéton formant une boucle sur le plateau (le sentier du Rorota) qui en fait un des principaux lieux de promenade et de détente sportives de l'île de Cayenne. Le plateau peut être rejoint depuis la route des plages en partant soit de l'anse de Rémire, soit du Fort Diamant.

Le Conservatoire du littoral et le Conseil Général promeuvent une fréquentation touristique respectueuse du milieu. Il a complété le réseau de sentiers notamment en permettant un accès direct à la route des plages depuis Rémire-Montjoly, en longeant au passage l'habitation Loyola. Cette importante exploitation s'étendait sur près de 1000 hectares. Fondée par les Jésuites, elle a servi à financer les missions d'évangélisation des Amérindiens. Avec plus de 400 esclaves, elle produisait entre 1668 et 1763 du sucre, du café, de l'indigo. Les ruines de cette habitation ont été mises en valeur avec le concours de la direction des affaires culturelles. Un panneau d'information permet de comprendre l'histoire de ce site. En face du Fort Diamant sur l'habitation Artur (le Diamant), le Conservatoire du littoral mène, avec un agriculteur et le CIRAD, un programme visant à reconstituer, dans les zones défrichées, le couvert boisé grâce à la culture de cacaoyers d'origine locale.



L. Salomon / Biotope

Le Fort Diamant, construit en 1652, jouit d'une situation remarquable au pied du plateau du Mahury. Sa position privilégiée sur la rive gauche de l'embouchure du Mahury, permettait de surveiller l'approche des éventuels envahisseurs portugais, anglais ou hollandais.

Il fut occupé de 1809 à 1817 par les Portugais alliés aux Anglais pendant les dernières guerres napoléoniennes, puis reconstruit en 1849.

## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Remire-Montjoly
Caractéristique(s) principale(s)	Mont boisé du littoral
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Voir tableau des monuments historiques
ZNIEFF	Côtes rocheuses et monts littoraux de l'île de Cayenne (type 2) - 030120009 Côtes rocheuses de l'île de Cayenne (type 1) - 030120010
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui
Régime foncier	Propriété du Conservatoire du littoral, domaine public géré par le Conservatoire du littoral, propriétés départementale et privées



### SITE INSCRIT (775 hectares)

Date de création	30 avril 1980
Référence réglementaire	Arrêté ministériel MECV/DUP du 30/04/1980



### MONUMENTS HISTORIQUES

Fort Diamant	CLMH du 14/05/1980
Site à polissoirs dit de l'APCAT	IMH du 08/03/2002
Site à polissoirs de la Roche Caïa	IMH du 08/03/2002
Ancienne habitation des Jésuites dite habitation Loyola	IMH du 11/10/1993



### CONSERVATOIRE DU LITTORAL (180 hectares)

Date d'acquisition	1998/2006
Référence réglementaire	Actes d'acquisition privés, arrêté préfectoral n°1555 1D/1B/ENV du 20 juillet 2005

1 km



-  Propriétés du Conservatoire du littoral
-  Site inscrit
-  Monument historique



Jusqu'en 1867, la population cayennaise a été tributaire de l'eau de pluie et l'eau des puits pour sa consommation. En 1862, pour pallier cette pénurie, le gouverneur Tardy de Montravel commanda à Lallouette, un ingénieur des Ponts et Chaussées, des travaux d'adduction d'eau. Le choix de Lallouette se porte alors sur le Rorota, un petit cours d'eau qui prend sa source dans le massif du Mahury, situé à 12 km à l'est de Cayenne. Les travaux (creusement du lac du Rorota, pose des conduites d'eau) furent réalisés par les bagnards (Source : P. Boré). Les lacs (ci-contre) se remplissent au gré des pluies. En fin de saison sèche, il n'est pas rare qu'ils soient totalement à sec.



# SALINES DE MONTJOLY & PLATEAU DE MONTRAVEL

Les Salines de Montjoly sont imbriquées dans le tissu urbain de la commune de Rémire-Montjoly, le long de la plage qui s'étale depuis le mont Bourda jusqu'à Montravel. L'ensemble représente une zone humide de près de 2 km de long où alternent lagunes, marais à végétation herbacée et mangroves.

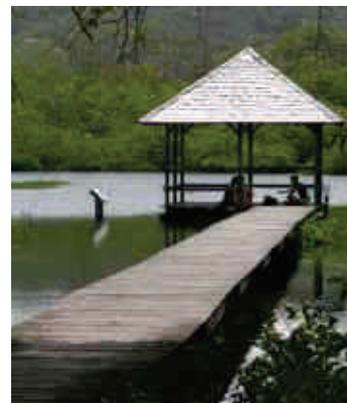
Le mot *Salines* pourrait laisser penser à une ancienne activité de récolte de sel. Ce n'est pas le cas des Salines de Montjoly, étangs naturels en relation hydraulique plus ou moins directe avec l'océan.

Le site est remarquable par la diversité de ses milieux écologiques. La plage est soumise à un cycle érosif complexe. Elle accueille sur sa partie la plus large les pontes de tortues marines. Le cordon dunaire est composé d'un fourré arbustif et une forêt xéro-mésophile sur laquelle pousse le cactus cierge. La zone humide située en arrière-plage est un lieu de repos et de nourrissage pour les oiseaux et en particulier les migrateurs. Elle accueille aussi des batraciens, des reptiles et même une loutre géante. Enfin, la mangrove offre un bel échantillon des trois espèces de palétuviers : rouge, blanc et gris.

Le site subit de nombreuses atteintes : coupes d'espèces végétales protégées, dépôts d'ordures, chasse, feux. L'urbanisation qui s'est développée autour des Salines a des conséquences sur la qualité de la zone humide. Elle reçoit les rejets des eaux usées des villas avoisinantes et les polluants apportés par le ruissellement naturel

du bassin versant. Pour éviter la montée des eaux en saison des pluies, l'exutoire est régulièrement ouvert à l'aide d'une pelle mécanique, de façon à vider la lagune. Cette baisse brutale du niveau d'eau perturbe notablement le milieu mais paradoxalement contribue à la diversité écologique du site grâce notamment à l'entrée d'eau de mer.

Le Conservatoire du littoral préserve l'intégralité de la zone humide. Un sentier éducatif a été aménagé sur le site, permettant aux promeneurs de longer la plage, de s'abriter sous un carbet sur pilotis et de découvrir la mangrove de l'intérieur. L'association Kwata est gestionnaire du site. Le plan de gestion validé en 2013 fournit désormais les orientations pour une meilleure gestion de cet espace. Le défi sera donc de pouvoir mettre en place une réglementation adaptée, améliorer l'accueil du public, améliorer la qualité des eaux, maintenir la diversité écologique en tenant compte de l'érosion du littoral.



S. Linares

Les plages de Montjoly accueillent les pontes d'un nombre croissant de tortues marines. Cinq espèces ont été observées sur ces plages, mais seules trois espèces, la Tortue Luth, la Tortue Verte et la Tortue Olivâtre, s'y reproduisent régulièrement. Ci-dessous une jeune Tortue Luth.



G. Feuillet

## infos sur les sites

	SALINES & PLAGE DE MONTJOLY	PLATEAU DE MONTRAVEL
Commune(s) concernée(s)	Rémire-Montjoly	Rémire-Montjoly
Superficie	64 hectares	13 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Marais côtiers et dunes marines	Pointe rocheuse, plage
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun	Monuments historiques • Site à polissoirs de Montravel (IMH 08/03/2002)
ZNIEFF	Lagune et plage de Montjoly (type 1) - 030120011	Côtes rocheuses et monts littoraux de l'île de Cayenne (type 2) - 030120009 Côtes rocheuses de l'île de Cayenne (type 1) - 030120010
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui	Oui
Régime foncier	Propriétés du Conservatoire et domaine public géré par le Conservatoire	Propriétés du département et propriétés privées

### CONSERVATOIRE DU LITTORAL



### SITE INSCRIT



Date d'acquisition : 1998/2006

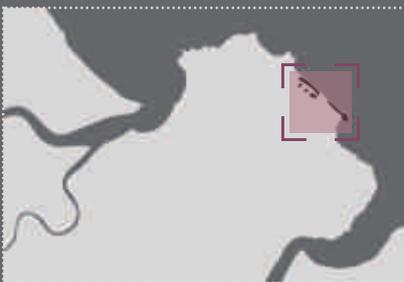
Date de création : 30 avril 1980

Référence réglementaire

Actes d'acquisition privés des 03/11/1985, 05/12/1985 et 15/04/1988; Arrêté préfectoral n°1555 1D/1B/ENV du 20 juillet 2005; Affectation du domaine public lacustre du 09/07/2012

Arrêté ministériel MECV/DUP du 30/04/1980

500 m



Situé dans le prolongement des sites du Conservatoire du littoral, le plateau de Montravel est également préservé par le Conseil Général qui en est le propriétaire et qui y a aménagé un site de découverte pour le public.



# COLLINE DE BOURDA

Le mont Bourda situé sur la commune de Cayenne, culmine à 114 m et marque, par son relief, une limite entre les plages de Zéphyr et des Salines.

Il forme avec les autres collines du littoral une entité géomorphologique remarquable au niveau du plateau des Guyanes. Il constitue en effet une des rares avancées rocheuses et monts forestiers sur la côte, témoin de l'émergence du bouclier guyanais.

Depuis la côte rocheuse en bord de mer jusqu'à la crête, la végétation passe d'une formation saxicole, avec le *Cornutia pubescens*, et l'Agave fétide (*Furcraea foetida*), espèces protégées, à une forêt secondaire composée de Fromagers (*Ceiba pentadra*), Arbres à boulet de canon (*Couroupita guianensis*), Carapas (*Carapa guianensis*) et Courbarils (*Hymenaea courbaril*). La forêt secondaire du mont Bourda n'a pas une biodiversité remarquable mais son atout paysager a permis son inscription à l'inventaire des sites en 1982.

Havre de salubrité au sol sec et rocheux comme tous les monts de Cayenne, il a d'abord accueilli des populations amérindiennes, comme en atteste la présence de polissoirs en bord de mer. Les colons l'ont ensuite déboisé pour y installer leurs habitations. Plus tard, les bagnards libérés, auxquels était allouée une parcelle de terre, s'y sont établis et y ont cultivé les flancs sud-est (actuelle rue de Bourda).

Pour préserver la colline de la pression foncière croissante et permettre des coupures d'urbanisation, le Conservatoire du littoral a procédé dès 1995 à de premières acquisitions de parcelles. Aujourd'hui, il protège près de 24 hectares d'un seul tenant sur le mont Bourda. Il y a aménagé un sentier permettant différents circuits depuis les côtes rocheuses en bord de mer jusqu'aux crêtes par des montées escarpées à flanc de colline.

Ce sentier très fréquenté connaît une affluence plus importante lors de la procession de Pâques du fait de la présence du calvaire et du chemin de croix édifiés en 1961 par une association catholique. Le calvaire permet aussi de profiter d'une vue imprenable sur la plage des Salines. Depuis 2008, la commune de Cayenne est gestionnaire du site qui a été doté en 2013 d'un plan de gestion.

Depuis 2005, le Conservatoire du littoral, la ville de Cayenne et la DEAL travaillent sur le projet ambitieux de sentier du littoral qui devrait relier, à terme, le fort Cépérou au Mahury en passant par Montabo et Bourda. L'application du décret de servitude piétonne à la Guyane depuis 2010 devrait faciliter la réalisation de cet objectif.

La Colline de Bourda accueille, outre le chemin de croix, le Chalet du Gouverneur (ci-contre), demeure privée des gouverneurs et préfets de Guyane depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.



M. Dewynter / Biotope

## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Cayenne
Caractéristique(s) principale(s)	Mont boisé du littoral
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Monuments historiques • Résidence préfectorale dite " Chalet Bourda " (IMH 24/12/2013)
ZNIEFF	Côtes rocheuses et monts littoraux de l'île de Cayenne (type 2) - 030120009 Côtes rocheuses de l'île de Cayenne (type 1) - 030120010
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui
Régime foncier	Propriété du Conservatoire du littoral, domaine public géré par le Conservatoire du littoral et propriétés publiques et privées



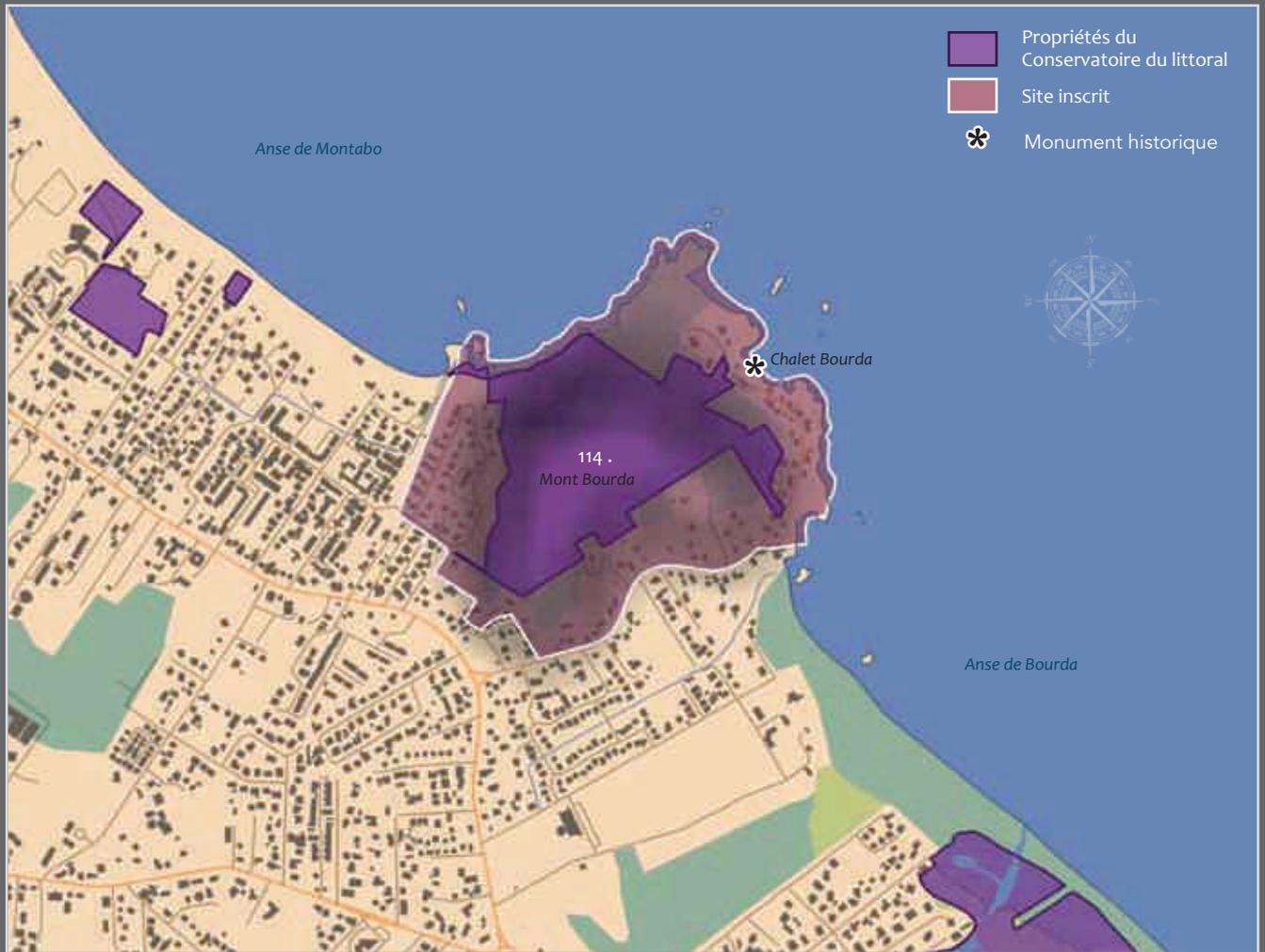
### SITE INSCRIT (60 hectares)

Date de création	9 juillet 1982
Référence réglementaire	Arrêté ministériel ME / DUP du 09/07/1982



### CONSERVATOIRE DU LITTORAL (24 hectares)

Date d'acquisition	1995/2006
Référence réglementaire	Actes d'acquisition privé, convention d'affectation du domaine de l'État



L'îlot de verdure de la colline de Bourda, dont les pentes sont progressivement gagnées par l'urbanisation, est cerné par la ville de Cayenne.

On y distingue trois quartiers. Le plus ancien se situe dans les parties est et sud-est du massif, le long de la route départementale n°4 qui se termine en cul-de-sac devant l'entrée du chalet du Préfet. Dans la partie sud, le quartier des Cigales présente un habitat pavillonnaire de type linéaire dense. Dans la partie ouest, le quartier de Zéphyr, une récente vague de construction a conduit à un bâti pavillonnaire composé de maisons vastes et imposantes.



# COLLINE DE MONTABO & POINTE BUZARÉ

À son embouchure, la rivière de Cayenne qui coulait jusque-là vers le nord s'orientait au nord-est et, longeant la ville sur deux kilomètres, forme un vaste estuaire. Plusieurs avancées rocheuses dardées vers l'océan marquent cette partie du littoral cayennais.

Située entre l'anse Nadau et l'anse Méret, la pointe Buzaré en est la plus proéminente. Ce promontoire rocheux d'origine volcanique dont l'intérêt géologique est reconnu, forme un paysage remarquable. Planté de nombreux cocotiers, il permet une coupure verte dans l'espace urbain dense alentours. Il est réservé aux piétons, propice ainsi au repos et à la contemplation. Il est entouré suivant les époques de sable ou de vasières, autant de milieux favorables à l'observation ornithologique. Plus à l'est, au-delà de la pointe et de l'anse de Chaton, se trouve la colline de Montabo, massif boisé en continuité avec le centre de l'agglomération de Cayenne et en bordure immédiate du rivage marin. Entre l'anse de Chaton et la pointe Montjoyeux, une succession de conques envasées et de petits caps rocheux modèlent la frange côtière. Des plantes rupicoles rares ou remarquables y vivent, tels l'Agave fétide (*Furcraea foetida*) espèce protégée. Une faune marine variée fréquente également les côtes rocheuses (sotalies, tortues vertes, mérours géants...)

Jusqu'à l'acquisition d'une partie de la bande côtière par le Conservatoire du littoral, cette portion de côte était inaccessible au public en raison du morcellement foncier et de la fermeture



du milieu par la végétation. Les campements clandestins, voire des défrichements localisés dans un but agricole n'y étaient cependant pas rares. Un sentier d'environ deux kilomètres aménagé par le Conservatoire du littoral accueille chaque jour des sportifs et des promeneurs venus jouir d'un cadre naturel intact, abrité des bruits de la ville pourtant toute proche et permettant souvent de surprendre une troupe de singes ou un Paresseux à trois doigts (ci-contre). La commune de Cayenne est gestionnaire du site depuis 2008. Le premier plan de gestion a été validé en 2013. Ce parcours s'inscrit dans le cadre du projet de sentier du littoral, porté par la commune de Cayenne en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la DEAL, destiné à connecter le Fort Cépérou au Mont Mahury, après avoir longé les rives de l'île de Cayenne.



•• M. Dewynter / Biotopie

## infos sur le site

	MONTABO	POINTE BUZARÉ
Commune(s) concernée(s)	Cayenne	Cayenne
Caractéristique(s) principale(s)	Mont boisé du littoral	Pointe rocheuse, plage
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun	Aucun
ZNIEFF	Côtes rocheuses et monts littoraux de l'île de Cayenne (type 2) - 030120009 Côtes rocheuses de l'île de Cayenne (type 1) - 030120010	Aucune
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui	Oui
Régime foncier	Domaine public maritime, Domaine privé de l'État, propriétés privées, Propriétés du Conservatoire	Propriétés du Conservatoire et domaine public géré par le Conservatoire



### SITE INSCRIT (60 hectares)

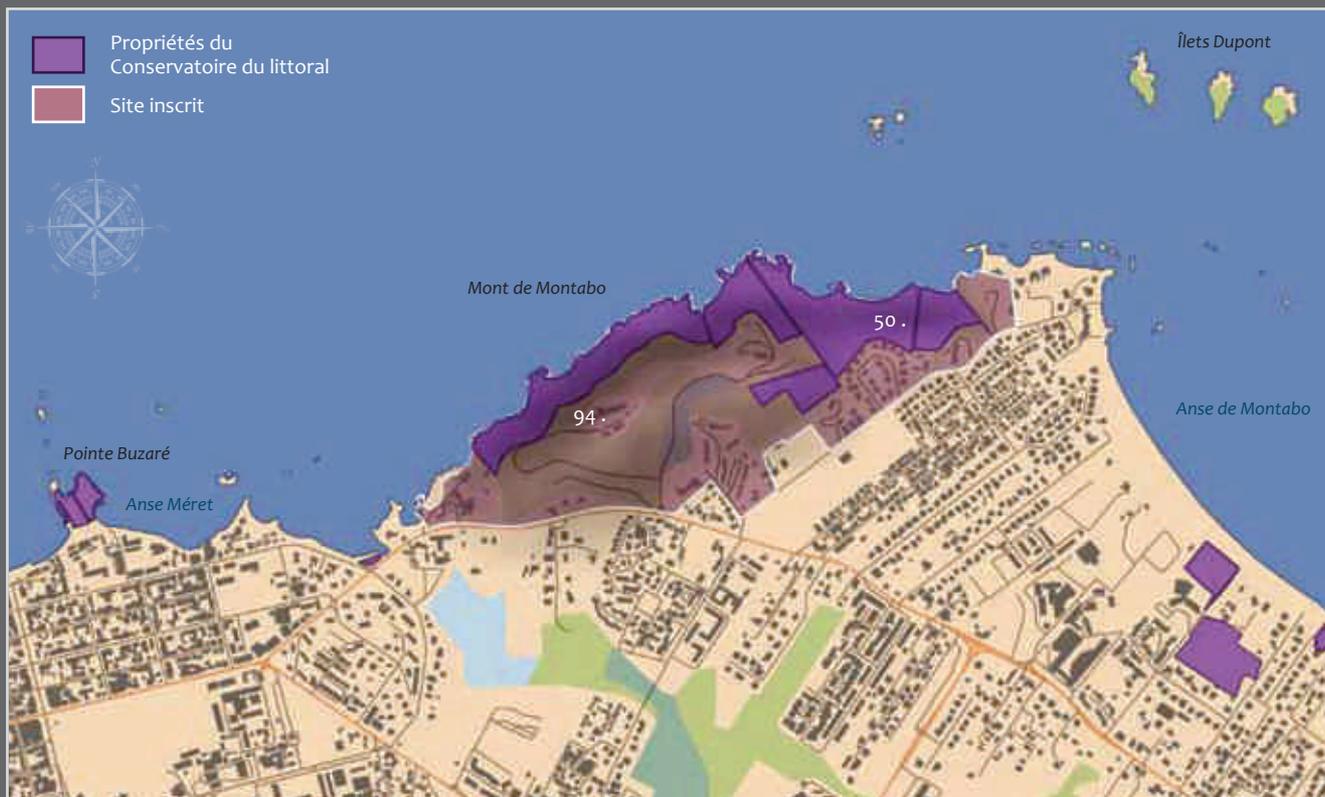
Date de création	24 juin 1982
Référence réglementaire	Arrêté ministériel ME / DUP du 24/06/1982



### CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Superficie	20 hectares	1 hectare
Date d'acquisition	1998/2012	1995/2006
Référence réglementaire	Actes d'acquisition privés, convention d'affectation du domaine de l'État	Actes d'acquisition privés, Arrêté préfectoral n°1554 1D/1B/ENV du 20 juillet 2005

500 m



Dans ce secteur de Cayenne, la côte offre des vues rares et superbes sur l'océan et les trois îlets Dupont tout proches, ainsi que la possibilité d'observer les oiseaux littoraux qui viennent se nourrir dans les vasières ou se réfugier sur les roches. Le boisement secondaire dense et élevé de la colline lui confère une grande qualité paysagère reconnue par son inscription à l'inventaire des sites en 1982.



L. Salomon / Biotopie

M. Dewynter / Biotopie

# CENTRE ANCIEN DE CAYENNE

Le centre ancien de Cayenne compte plusieurs sites : le fort du Cépérou, la place des Palmistes et la place de Grenoble dénommée également place Léopold Heder.

Le fort du Cépérou se situe sur un relief abrupt perceptible de tous points du centre-ville ou presque. Son sommet offre un large panorama sur la ville de Cayenne et l'océan. Les places de Grenoble et des Palmistes composent une unité paysagère visible uniquement dans sa proximité immédiate et constituent un pôle attractif, en plein cœur de la ville.

Le fort du Cépérou témoigne de la première implantation française à Cayenne, à l'origine même de la création de la ville. Il a été bâti en 1643 sur un affleurement rocheux situé à l'embouchure de la rivière de Cayenne qui aurait appartenu à un chef indien du nom de Cépérou. Une ville basse se développe alors au pied de la colline, entourée d'une palissade en bois. En 1864, le fort est déjà délabré et les bastions ne sont plus constitués que par des buttes de terre. Il ne subsiste aujourd'hui de cet ensemble qu'une tour de garde en bois et l'enceinte supérieure équipée d'une porte d'accès voûtée.

En 1791, l'assemblée coloniale vote la destruction des fortifications. Les fossés qui ceignent la cité sont comblés, les remparts arasés et la place de la " Grande Savane " est créée : elle s'étend alors sur 1,3 ha.

En 1841, la place des Palmistes est agrandie pour atteindre sa surface actuelle. 456 palmiers royaux y déploient alors leurs couronnes.

Les édifices qui bordent les deux places ont pour la plupart un caractère historique et le site témoigne, dans son ensemble, des événements multiples qui ont construit l'histoire guyanaise et abouti à l'actuelle ville de Cayenne.

Le fort du Cépérou a peu évolué au cours des dernières décennies, de même que les places de Grenoble et des Palmistes. Cette dernière a cependant souffert du temps : en témoignent aujourd'hui la vieillesse de certains palmiers et la vétusté de la plupart des bâtiments. La place, désormais coupée en deux par les axes de circulation, a perdu son organisation originelle. L'ensemble est protégé depuis 1980 comme site inscrit, auquel sont couplées plusieurs protections au titre des monuments historiques.



L. Salomon / Biotope



Y. Lentin

## infos sur les sites

	PLACES DES PALMISTES / GRENOBLE	COLLINE DE CÉPÉROU
Commune(s) concernée(s)	Cayenne	Cayenne
Superficie	13 hectares	7 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Site urbain	Site urbain
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Voir Tableau des monuments historiques	Voir Tableau des monuments historiques
ZNIEFF	Aucune	Aucune
Périmètre d'application de la loi littorale	Oui	oui
Régime foncier	Propriété publique et privée	Propriété publique et privée



### SITE INSCRIT

Date de création	8 avril 1980	26 février 1980
Référence réglementaire	Arrêté ministériel ME / DUP du 08/04/1980	Arrêté ministériel ME / DUP du 26/02/1980



### MONUMENTS HISTORIQUES

Ancienne douane, rue du Vieux Port	CLMH du 12/06/1992	Externat Saint-Joseph	IMH du 19/04/1989
Cathédrale Saint-Sauveur	CLMH du 29/11/2012	Institut d'Enseignement Supérieur	IMH du 09/12/1992
Place de l'Esplanade (place des palmistes)	CLMH du 09/03/1999	Ecole Josephine Horth	IMH du 09/12/1992
Place Léopold Héder (place de Grenoble)	CLMH du 09/03/1999	Maisons Vitalo, Delabergerie, Prévot	IMH du 26/11/1992
Statue Victor Schoelcher	CLMH du 09/03/1999	Maison Francis	IMH du 11/10/1993
Maison Thémire-Melkior (bar des Palmistes)	CLMH du 19/05/1994	Maison N'Zila	IMH du 16/08/1995
Ancien hôtel préfectoral des palmistes	IMH du 17/08/1978	Maisons Loupec, Pacheco, Guitteaud	IMH du 31/08/1995
Ancien bâtiment du Conseil Général	IMH du 22/01/1979	Ancienne boulangerie Anatole	IMH du 31/08/1995
Ancien poste de police	IMH du 24/08/1995	Collège Eugène Nonnon	IMH du 24/12/2013
Ancienne poudrière	IMH du 10/04/1989	Maison Céide	IMH du 24/12/2013
Hôpital Jean Martial	CLMH du 22/04/2013		
Immeuble Franconie	IMH du 08/03/1986		
Ancien lavoir	IMH du 24/08/1995		

- Extension de la mangrove en 2012
- Site inscrit
- Édifice protégé Monuments Historiques
- Place classée Monuments Historiques



Le centre ancien de Cayenne revêt un attrait touristique certain. Tout en s'engageant sur la voie de la modernité, Cayenne souhaite conserver son patrimoine historique. La ville a entrepris depuis plusieurs années un programme d'aménagement et de réhabilitation du centre historique. La requalification de l'hôpital Jean Martial (ci-contre) en espace culturel est d'ailleurs en cours.



# MONT GRAND-MATOURY

Récemment classé en réserve naturelle nationale, le Mont Grand-Matoury est situé sur la commune de Matoury, à huit kilomètres au Sud de Cayenne et culmine à 234 mètres d'altitude. La réserve naturelle, qui s'étend sur une superficie de 2 133 hectares, est constituée de montagnes, forêts, mangroves, marais et de deux criques marécageuses. La qualité du paysage tient à la beauté et à la variété des espaces, de la flore mais aussi au caractère mystérieux des lieux.

Par sa morphologie et sa situation, le mont constitue une sorte d'île au milieu de terres basses qui a favorisé l'émergence et le maintien d'une grande variété d'espèces, dont certaines sont endémiques. La situation géographique particulière du mont Grand-Matoury permet ainsi d'observer des oiseaux caractéristiques du littoral mais aussi du massif forestier intérieur. Enfin, dans la mesure où il s'agit du dernier mont du littoral qui n'ait pas encore trop souffert de l'urbanisation, sans doute en raison de son ampleur, restée longtemps symbolique, le Grand-Matoury constitue un refuge pour de nombreuses espèces animales. Son sommet et le haut de ses pentes sont recouverts du dernier secteur de forêt mature de l'île de Cayenne.

L'intérêt scientifique particulier du mont est établi depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et repose sur sa biodiversité. Louis XV en avait fait le jardin du roi et son botaniste Jean-Baptiste Fusée-Aublet y avait répertorié 400 espèces végétales. De nombreuses espèces amazoniennes tant floristiques que faunistiques ont donc été décrites sur la base d'échantillons collectés sur ce site. Le Mont Grand-Matoury s'illustre également par une grande variété de biotopes : différents types de forêts, de savanes, des mangroves, rivières, etc. Cependant, l'abondance est telle que les inventaires demeurent encore incomplets.

La valeur historique, symbolique, voire spirituelle du lieu, comme en témoigne un site d'habitat amérindien de hauteur mis à jour par une récente campagne de fouilles archéologiques, reste également forte.

Cet espace naturel qui représente la plus grande réserve périurbaine de France, constitue donc une zone de découverte de la biodiversité guyanaise pour les habitants de Matoury et de l'agglomération de la ville de Cayenne.



... M. Dewynter / Biotope

## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Matoury
Superficie	2 130 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Mont boisé du littoral
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Mont Grand Matoury et Petit Cayenne (type 2) - 030120007 Mont Grand Matoury (type 1) - 030120008 Criques Concorde et Tompic (type 1) - 030030031 Savanes de la plaine du Grand Matoury (type 1) - 030030032 Savanes et mangroves de Cavalet (type 1) - 030030005
Périmètre d'application de la loi littoral	Oui
Régime foncier	Propriété publique et privée



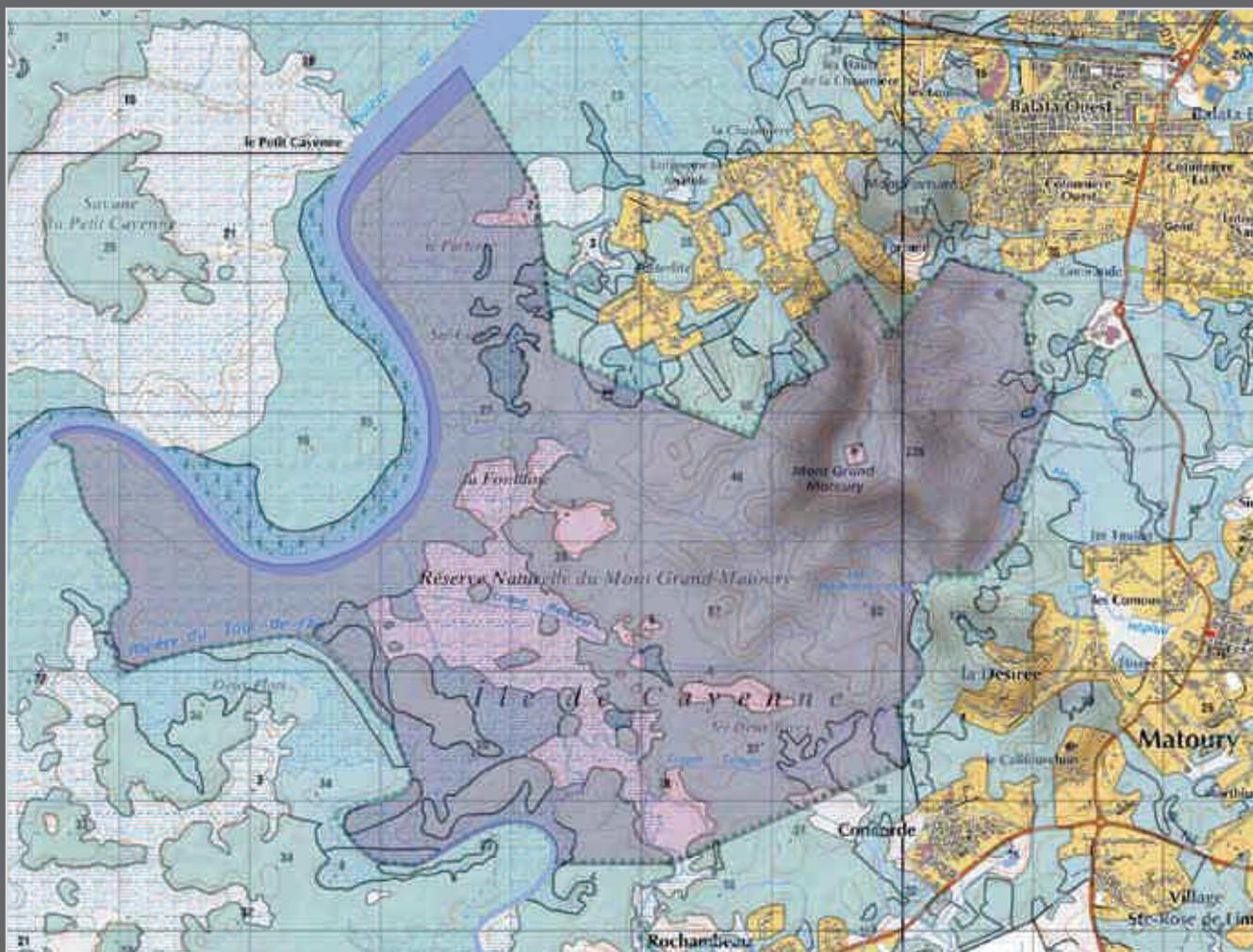
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Date de création 6 septembre 2006

Référence réglementaire Décret ministériel n° 2002-1124 du 06/09/2006



1 km



Hormis les sentiers de la Mirande et le chemin qui mène au lac des Américains, la réserve n'est pas accessible au grand public.

Bien que des pistes de chasse parcourent illégalement la réserve, la difficulté d'accès, notamment due aux sols gorgés d'eau des forêts marécageuses et des savanes et marais, garantit une certaine tranquillité à la faune.

La présence confirmée de singes hurleurs, de tapirs, pécaris, pumas, jaguars, etc., dans ces zones périurbaines prouvent que les espaces naturels, en absence de pénétrantes, permettent le maintien de la biodiversité au contact immédiat de l'Homme.

# PETIT CAYENNE

**P**etit Cayenne est une île fluviale en forme d'as de pique soumise au battement des marées, bordée de mangroves et couverte de savanes humides, de papyrus et de blocs forestiers. Elle est située sur le territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande et délimitée au nord, par la rivière de Montsinéry; à l'ouest et au sud ouest, par la rivière Grand Mapéribo jusqu'à son confluent avec la crique Malvin, puis par celle-ci et ensuite par le canal de l'écluse jusqu'à son confluent avec la rivière de Cayenne; au sud et à l'est, enfin, par la rivière de Cayenne jusqu'à son confluent avec la rivière de Montsinéry.

Ce secteur abrite une faune variée avec des caïmans, de nombreux cabiaïs (*Hydrochaeris hydrochaeris*), des ibis verts (*Mesembrinibis cayennensis*); il reçoit la visite régulière du balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et est fréquenté par des ibis rouges (*Eudocimus ruber*), susceptibles d'utiliser les mangroves hautes de " l'as de pique ", très protégées des agressions marines, comme zone de repos.

Ce site jouxte la réserve naturelle du mont Grand Matoury.

L'île de Petit Cayenne constituée d'un réseau hydrographique dense et parsemée d'îlots de terres ferme a été occupée entre 1700 et 1950. Elle a donné son nom à l'une des principales habitations esclavagistes du quartier de Montsinéry qui produisait du sucre et du coton sur les terres hautes et les terres basses desséchées à cet effet et dont on voit encore les traces sur les cartes. Pendant la seconde guerre mondiale ce sont des habitants de Montsinéry et des indochinois qui ont cultivé les terres de petit Cayenne afin de fournir des vivres à la population.

C'est pour permettre la préservation d'un continuum naturel, mer – mangrove – forêt

inondée - forêt dense que le Conservatoire du littoral est devenu affectataire en 2012 du domaine public lacustre de Petit Cayenne, comprenant une partie des polders de l'habitation " Petit Cayenne " et de " l'habitation Terre Rouge ". Ces affectations complètent ainsi la protection commencée dès 1998 par l'acquisition de la Grenouillère, entité d'un seul tenant de 115 hectares située du côté de la crique Malvin, qui a aussi été une habitation esclavagiste.

Les réflexions sur la gestion du site sont engagées avec la commune de Montsinéry-Tonnégrande afin de concilier les souhaits de développement du tourisme et de l'ostréiculture et la conservation du patrimoine historique, dans le respect de l'environnement.

Les savanes humides isolées du Petit Cayenne sont particulièrement difficiles d'accès. La vue aérienne ci-contre prouve que des mammifères de grande taille les parcourent régulièrement en se frayant des sentiers dans les hautes herbes et les touradons.



L. Salomon / Biotope



M. Dewynter / Biotope

## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Montsinéry-Tonnégrande
Superficie	2 099 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Mangroves, savanes et forêt
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Mont Grand Matoury et Petit Cayenne (type 2) - 030120007 Savane du Petit Cayenne (type 1) - 030030006
Périmètre d'application de la loi littorale	oui
Régime foncier	Propriété du Conservatoire du littoral, propriétés privées, domaine de l'État

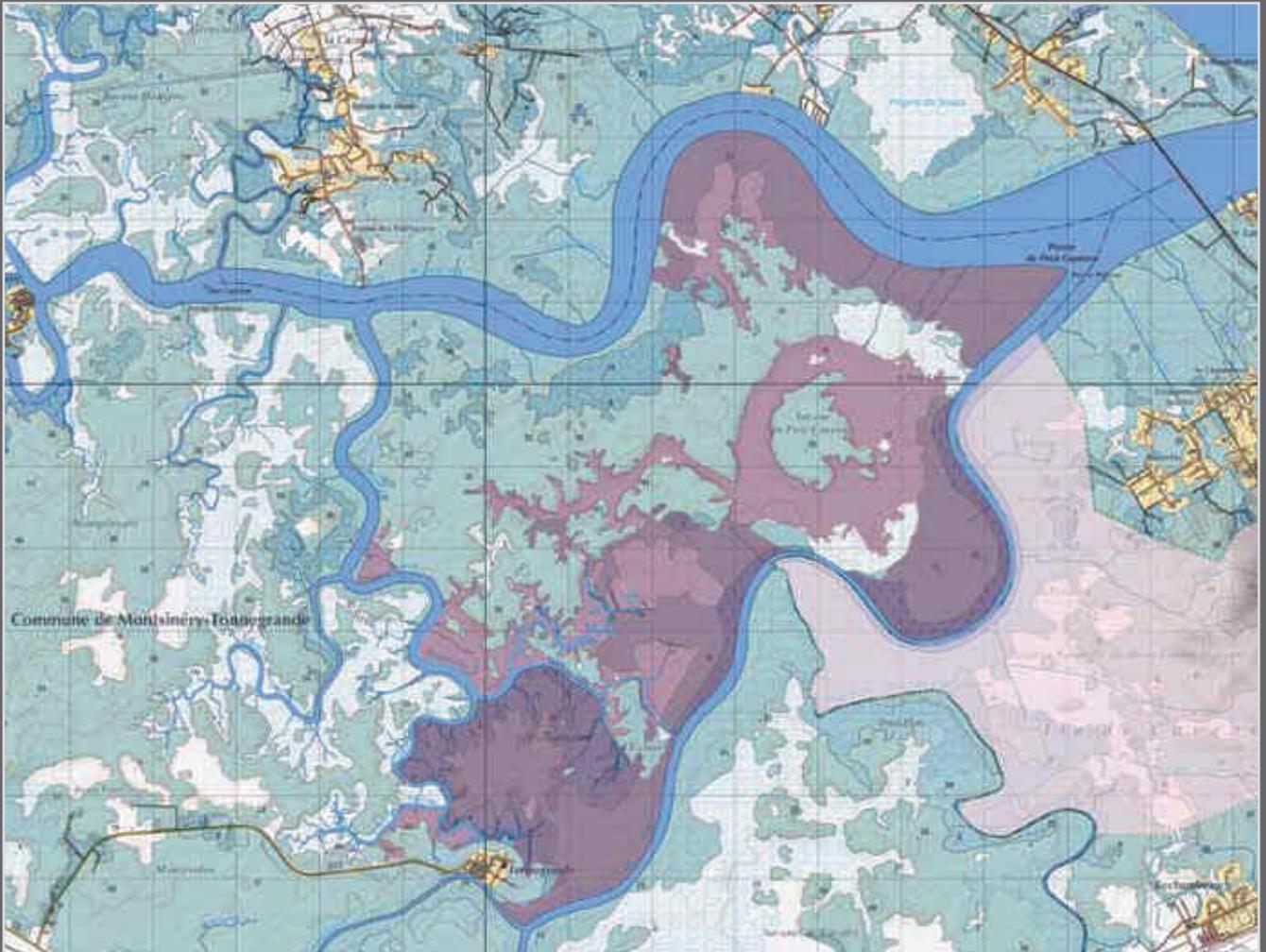


### CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Date d'acquisition	1998/2012
Référence réglementaire	Acte d'acquisition privé, convention d'affectation du domaine de l'État (09/07/12)



2 km



L'As de pique du Petit Cayenne est une élégante mosaïque de milieux naturels, portant encore les stigmates d'une exploitation passée.

Sur la photo ci-contre, une longue cicatrice, vestige d'une tentative de poldérisation de la région, fend les savanes et marais. On distingue clairement les pripris (secteurs inondés) ainsi que les ceintures concentriques de végétation qui soulignent les légers reliefs de la zone. Les forêts, isolées en massifs, se restreignent aux secteurs exondés.

# BAGNE DES ANNAMITES

Le site du Bagne des Annamites se trouve entre la crique Anguille et la rivière Tonnégrande, sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande. Appelé aussi établissement de la crique Anguille, c'est le premier des trois établissements pénitentiaires spéciaux (EPS) créés par décret à cette période en Guyane.

Édifié sur une zone comprenant deux petits reliefs séparés par une ravine, il est entouré d'une forêt inondée plus de six mois par an qui abrite le *Bactris nancibaensis*, petit palmier de sous bois marécageux, très rare et intégralement protégé.

Le bagne a été construit à partir de 1931 par des forçats de droit commun, puis à partir de 1932 par des condamnés politiques indochinois déportés en Guyane.

Le site de la crique Anguille avait la particularité d'être un établissement pénitentiaire spécial et le centre administratif de l'une des circonscriptions du territoire de l'Inini, créé en 1930.

Il était composé de trois quartiers : le quartier administratif du personnel européen, le quartier des tirailleurs sénégalais, affectés à la surveillance et le quartier des condamnés.

En 1932, le bagne comptait 395 condamnés indochinois, qui constituaient une main-d'œuvre bon marché affectée à l'ambitieux projet de mise en valeur du vaste territoire de l'Inini.

Finalement, ce projet sera un échec et le bagne cessera définitivement toute activité en 1946. La plupart des condamnés seront libérés. Ceux en cours de peine seront dirigés vers Cayenne où ils purgeront leurs peines jusqu'à leur libération en 1948.

En 2012, le Conservatoire du littoral devient propriétaire du site qui avait fait l'objet d'une première tentative d'ouverture au public par le Conseil général, avec l'accord des propriétaires privés, dans les années 1990.

Sa restauration, qui relève du devoir de mémoire, contribuera à réconcilier la Guyane avec les périodes difficiles de son histoire. La maîtrise foncière permettra de relancer le projet de classement du bagne et de proposer, en partenariat avec la commune de Montsinéry-Tonnégrande une gestion cohérente du site.

Des ruines du bagne, partiellement recouvertes de végétation, se découvrent au détour des sentiers : cellules étroites (en haut, à droite) et vestiges de la cuisine des tirailleurs sénégalais (ci-contre) qui officiaient comme gardiens avant le déclenchement de la Guerre en 1940.

Le chemin croise également les reliques d'une voie de chemin de fer et de quelques wagonnets rouillés, témoins de l'activité passée.



M. Dewynter/ Biotope



J. Cyrille



J. Cyrille

Le site du Bagne des Annamites englobe de vastes forêts marécageuses qui se développent dans le lit majeur et les terrasses de la rivière de Tonnégrande. Ces forêts, difficilement pénétrables abritent une population du rare palmier épineux *Bactris nancibaensis* (ci-contre), qui fait l'objet d'un plan national d'actions.

## infos sur le site

Commune(s) concernée(s)	Montsinéry-Tonnégrande
Superficie	202 hectares
Caractéristique(s) principale(s)	Forêt marécageuse, vestiges du bagne
Autre(s) dispositif(s) concomitant(s)	Aucun
ZNIEFF	Station à <i>Bactris nancibaensis</i> des Annamites (type 1) - 030030069
Périmètre d'application de la loi littorale	oui
Régime foncier	Propriété du Conservatoire

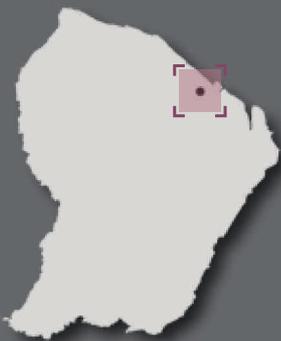


### CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Date d'acquisition	23 juillet 2012
Référence réglementaire	Acte d'acquisition privé



1 km



Sur l'une des rares zones de terre ferme du site, entourée de forêts marécageuses, se dressent les alignements de cellules étroites, à ciel ouvert, qui rappellent les conditions inhumaines dans lesquelles étaient maintenus les prisonniers politiques indochinois entre les années 1930 et 1940.

